

Comité Directeur

REUNION PLENIERE DU 26/08/2021

Président : WATTELLIER Eric

Secrétaire Général : GRISORIO Vincent

Présents : ACHLOUJ Hassan, ANCEL Gérard, DOMART Sandrine, COUEFFEC Annick, GARCIA Jean-Luc, GARRIGUE Aline, MARCO-GREGORI Philippe, SALMERON Christophe, VILANOVE Pascale, WATTELLIER Marc

Excusés : CHAOUI Abdelali, GLEIZES Didier, FERNANDEZ Carole, PAULY Marc, PICHENEY José, ROMERO Didier

Assistent : ASTRUIT Olivier (CTD DAP), REFFIER Philippe (Directeur Administratif)

- Ouverture de la séance par le Président ;
- Approbation du PV de la réunion du 24/06/21 ;
- Le Comité Directeur valide à l'unanimité le PV de la précédente réunion plénière.

LE POINT SUR LES COMPETITIONS SUITE AU PASS SANITAIRE

Face aux nombreuses inquiétudes des clubs qui peinent à s'organiser pour répondre à l'obligation du pass sanitaire pour les Jeunes âgés entre 12 et 17 ans à partir du 1er octobre, Le Comité Directeur décide de repousser les dates des engagements U17, U15 au vendredi 3 septembre 2021, U19 au 11/09/21. En ce qui concerne le foot d'animation de U7 à U13 : date reportée au lundi 6 septembre 2021.

Reprise des compétitions séniors (12/09/21), U17 et U15 (19/09/21) aux dates prévues.
Reprise du football d'animation le 25/09/21.

CORRESPONDANCE

CONSEIL DEPARTEMENTAL : du 19/08/21, demandant si des titres nationaux ou internationaux ont été obtenus lors de la saison 2020/2021 pour le football. Réponse sera faite.

CONSEIL DEPARTEMENTAL : du 20/08/21, informant que la Maison des Sports n'est pas, à ce jour, soumise à obligation de présentation d'un pass sanitaire, ni pour ses personnels permanents, ni pour l'accueil du public ; ses activités étant considérées comme "administratives", les termes du décret relatifs au pass sanitaire ne s'appliquent pas. Pris note.

FC BARCARES MEDITERRANEE : du 20/08/21, informant que suite à la mise en place du pass sanitaire pour les 12 à 17 ans, le club ne peut pas valider ses engagements U13, U15 et U17 avant 10 jours, qui dépendent des évolutions des mesures sanitaires pour les mineurs à venir. Voir Nouvelles dates d'engagement.

M. ACHLOUJ Hassan : du 21/08/21, informant de sa démission du FC PERPIGNAN BV pour raison personnelle. Transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage pour suite à donner.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

M. HMANI Abderrahman : du 22/08/21, informant qu'il ne pourra pas arbitrer cette saison pour raison de santé et demandant sa mise en année sabbatique pour 2021/2022. Transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage pour suite à donner.

USEP MM : du 23/08/21, informant que le club souhaite participer au Championnat Féminines Séniors à 11 de l'AUDE, pour avoir la possibilité de monter en R2 à l'issue de la saison 2021/2022. Un championnat à 11 avec 6 équipes minimum permettant une accession en R2 est en cours d'élaboration, la demande de l'USEPMM est donc mise en attente, et réponse sera faite selon la création ou non de cette compétition.

FC FOURQUES : du 24/08/21, informant que le club prévoit d'engager des U13, 1 équipe U15 et une U17 et, sollicitant un délai d'inscription jusqu'à la rentrée scolaire. Voir Nouvelles dates d'engagement.

DEMANDES D'ENTENTES

- Vu la demande d'entente en catégorie U15 formulée par le FC PIA et le SALANCA FC. Club responsable administratif : FC PIA. AVIS FAVORABLE DU COMITE DIRECTEUR.
- Vu la demande de renouvellement d'entente FOURQUES / TROUILLAS, de U7 à U17, formulée par le FC FOURQUES (club responsable administratif). Manque accord du FC TROUILLAS. En suspens.

REFERENT COVID19

- M. Abdelali CHAOUI a été nommé REFERENT COVID19 du District de Football des Pyrénées-Orientales.
- Une ligne téléphonique sera mise en place avant le début des compétitions : 07.50.67.33.22.
- Une boîte e-mail est dédiée covid19po@pyrenees-orientales.fff.fr.

REGLES DE CONFIDENTIALITE CAS COVID19 DANS DES CLUBS :

Pour des raisons de confidentialité, les salariés du District ne sont pas autorisés à donner des informations sur les cas COVID19 des clubs. Pour toute question sur les cas contacts, les clubs sont priés de se rapprocher du référent COVID 19 du District des P-O : M. Abdelali CHAOUI.

RAPPEL : Un référent COVID doit être désigné dans chaque club (1 par club). Il doit être renseigné dans FOOTCLUBS dans la rubrique « ORGANISATION » et la sous rubrique « MEMBRE DU CLUB ».

RAPPEL CONSIGNES VÉRIFICATION DES LICENCES :

Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide. Lorsqu'un délégué officiel est nommé sur le match, il supervise cette vérification. L'arbitre quant à lui, qu'il soit officiel ou bénévole, prend connaissance du résultat de cette vérification avant le coup d'envoi.

LE DISTRICT SOUHAITE QUE LE RÉFÉRENT COVID CONTRÔLE À L'ENTRÉE DU STADE OU À L'ENTRÉE DES VESTIAIRES POUR LES STADES OUVERTS ET TOUJOURS EN PRÉSENCE DE SON HOMOLOGUE ADVERSE AINSI QUE DU DÉLÉGUÉ (S'IL Y EN A) LORSQU'IL S'AGIT DE CONTRÔLER LE PASS SANITAIRE DES JOUEURS.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CHAMPIONNATS SENIORS

- Le Comité Directeur valide les calendriers Seniors D1 / D2 / D3 / D4.
- Rappel concernant les descentes en fin de saison 21/22

Le Comité Directeur précise que la Poule D1 2021/2022 restera à 13 équipes + 1 exempt (toujours à titre dérogatoire comme pour 2020/2021 – saison blanche) et, qu'à l'issue de cette dernière, elle devra règlementairement revenir à 12 la saison suivante.

De ce fait, il y aurait 2 descentes en D2 à l'issue de la saison 2021/2022, s'il n'y a pas de descente de R3 (pour 2022/2023 : montée du 1er en R3, descente en D2 du 12ème & 13ème et montée en D1 des 2 premiers de D2, soit 12 équipes pour 2022/2023.

Même cas de figure pour la poule de D3 suite à l'incorporation de l'équipe de FC FOURQUES

De ce fait, il y aurait 2 descentes en D4 à l'issue de la saison 2021/2022, voire plus selon les descentes supplémentaires des échelons supérieurs.

NUMÉRO D'ASTREINTE DES ELUS LE WEEK END

Numéro d'astreinte des ELUS le WEEK END (uniquement) du vendredi après 17h jusqu'au dimanche 15h en cas d'alerte météo et de circonstances exceptionnelles (décès, accident) : 06.10.84.48.53.

ENGAGEMENTS U15 À 8 2021/2022

- A ce jour 4 équipes engagées. La date de clôture des engagements en Championnat U15 à 8 est repoussée au 24/09/21.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

Comme les saisons précédentes, l'utilisation de la FMI est obligatoire (SENIORS, FEMININES SENIORS, FUTSAL SENIORS, U19, U17, U15 et U13, le club fautif (recevant ou visiteur) qui n'aura pas fait le nécessaire pour permettre l'utilisation de la tablette sera sanctionné d'une amende (par feuille de match informatisée non réalisée) :

- Non utilisation FMI : 100€ pour le club fautif

Transmission de la FMI par le club recevant immédiatement après le match et impérativement avant le dimanche minuit.

- Amende pour FMI transmise hors délai ou non transmise : 100€ pour le club recevant

DEFAUT DE LICENCE

– L'amende pour défaut de licence sera appliquée, en cas d'utilisation d'une feuille de match support papier (pièce d'identité officielle ou non officielle avec photo), comme suit :

- En séniors : dès les matches du week-end des 11-12/09/21.
- En jeunes U17 et U15 : dès les matches du week-end des 18-19/09/2021.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Concernant les U19 D1 ou INTER-DISTRICT et U15 à 8, les dates seront précisées ultérieurement.
- Au sujet du foot d'animation, les amendes pour défaut de licence seront appliquées comme la saison dernière et des contrôles seront effectués sur les plateau, à partir de 02/10/21.

RAPPEL : Feuille de match incomplète (par licence manquante) : 20€
Non licencié.e aligné.e. : 400€

APPLICATION CONSIGNES COVID19 ET PLANNING D'OCCUPATION DES STADES AFIN DE FAIRE RESPECTER LES REGLES SANITAIRES et A TITRE EXCEPTIONNEL CETTE SAISON 2021/2022

Pour permettre aux clubs de la planifier au mieux l'occupation de leur terrain (contrôle du pass sanitaire, désinfection et aération des différents espaces du stade entre chaque rencontre...) : la possibilité est donnée :

- De fixer l'heure du coup d'envoi d'un match SENIORS d'ouverture à partir de 10h00 (au lieu de 12h00), pour désinfection des vestiaires entre chaque équipe (des clubs ont 2 ou 3 équipes).
- De jouer en D3, D4, Féminines Séniors et Jeunes UNIQUEMENT le vendredi ou le samedi soir (sur accord écrit des deux clubs), même si le stade n'est pas homologué pour le nocturne (si éclairage 80 lux au minimum).
- Rappel Article - 151 des RG de la FFF Participation à plus d'une rencontre : La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite : le même jour ; au cours de deux jours consécutifs.
- De même, pour les Championnats Jeunes, les matches pourront débuter à partir de 13h00 sans accord des deux clubs (actuellement 14h) et se terminer plus tard, donc avec possibilité de fixer le coup d'envoi à 18h00 ou 18h30 (si éclairage 80 lux au minimum).
- Il est rappelé que les matches de Championnats Jeunes peuvent se jouer le samedi matin sur accord écrit des 2 clubs (Art. 9 des épreuves officielles de l'annuaire du District)

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR ET INVITES

- Intervention du Trésorier Général sur la situation financière du District.
- Intervention de Jean-Luc GARCIA sur le stage REAL MADRID à PEZILLA.
- Intervention du Secrétaire Générale sur LA COPA COCA COLA.
- Intervention du Président sur la pass sanitaire.
- Intervention du Président Délégué et Hassan ACHLOUJ sur le foot loisir vétérans.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FRAIS DE DEPLACEMENT DES OFFICIELS SAISON 2021/2022

Frais de déplacement : la distance kilométrique entre le lieu de résidence et le lieu de déplacement se calcule sur le « **TRAJET ALLER / RETOUR le PLUS COURT** ».

0,401 € du KM (trajet Aller/Retour) - MINIMUM à percevoir 35 €		
FRAIS DE FORMATION & D'EQUIPEMENT DES ARBITRES CHAMPIONNATS & COUPES		
CATEGORIES	CENTRAL	ASSISTANT
SENIORS D1 COUPE DU ROUSSILLON SENIORS (dès le 1 ^{er} tour) CHALLENGE BAZATAQUI (dès le 1^{er} tour)	40 €	25 €
AUTRES CATEGORIES SENIORS D2, D3, D4	36 €	24 €
FEMININES	31 €	21 €
U19	30 €	22 €
U17	27 €	20 €
U15	27 €	20 €
U13	26 €	18 €

Tout arbitre officiel désigné au centre d'une rencontre de lever de rideau, puis à la touche sur le match principal, doit respecter les montants suivants pour le calcul de ses frais de déplacement (hors frais de formation & équipement) :

Match d'ouverture : déplacement (total à percevoir) = **15 €**.

Match principal : déplacement minimum à percevoir : **35 €** ou **0,401 € du km** - trajet Aller / Retour.

Le Président
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO

